

SRDEII

ACCOMPAGNEMENT DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

Rapport n°1511

Exposé des motifs

Le SRDEII prône, pour la réussite de la révolution numérique, une collaboration avec les autres collectivités. Si la démarche est louable, la mise en œuvre est incertaine. Dans la fonction publique territoriale, plus de 50% des agents ont plus de 50 ans. Au lendemain des élections municipales de 2014, l'âge moyen des maires était de près de 57 ans. Ce sont ceux-là même qui pourraient avoir à mener la révolution numérique dans les territoires, identifier les besoins spécifiques, engager des actions autour des bâtiments intelligents, des nouveaux usages. Nous pouvons nous interroger sur le degré de sensibilisation de cette génération qui n'a pas grandi avec internet et de sa capacité à saisir les véritables enjeux pour leur territoire. En parallèle, toutes les collectivités n'auront pas les moyens de financer des postes de chargés de mission sur ces thématiques et seules les plus importantes pourraient s'approprier ces thématiques, faisant peser le risque d'une fracture numérique entre les territoires.

Parallèlement, la Loi Notre oblige les communes de plus de 3500 habitants à rendre accessible en ligne les informations publiques. Cette évolution pose un formidable défi en matière de transparence, de démocratie participative mais aussi de développement économique. Il serait dommage de se contenter de mettre à disposition des données brutes et de ne pas favoriser leur appropriation par les acteurs économiques, pour développer de nouveaux services et de nouvelles activités adaptées aux besoins du territoire. De la même manière, il serait opportun d'élargir le partenariat avec les collectivités territoriales au delà de la simple question des infrastructures et de favoriser la coopération avec les EPCI et les métropoles pour garantir la transformation numérique au plus près des besoins des habitants et des entreprises locales.

Pour ce faire, les collectivités doivent s'assurer de la montée en compétences de leurs agents et de leurs élus. Elle doivent être soutenues en ce sens par la Région et, notamment dans les Espaces Rhône-Alpes ou les Espaces Auvergne qui pourraient devenir des tiers- lieux d'échanges et de pratiques, de retour d'expérience et des vitrines des innovations les plus significatives pour les élus et les agents de la fonction publique. La Région pourrait soutenir, pendant la période du Schéma, un accompagnement des collectivités territoriales à la création de postes d'animation, pour soutenir la transformation des services publics et le développement des nouveaux usages dans les villes.

Dispositif :

I-1) d'approuver le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, et ses 7 annexes, ~~tel qu'il vous est présenté en annexe 1~~ sous réserve d'intégrer à l'annexe 1 la modification suivante :

Dans le levier 3 - Accompagner la révolution numérique,
chapitre « une collaboration avec les autres collectivités ») :

Page 58, 2eme paragraphe :

Compléter ainsi : « Au-delà, il s'agit de doter le territoire de lieux propices au développement de cette dynamique numérique à travers les espaces Auvergne-Rhône-Alpes, des hôtels d'entreprise.... »

Et page 59, à la fin du 2eme paragraphe :

Ajouter la phrase suivante : « La région accompagne les EPCI à la création de postes d'animation pour soutenir la transformation des services publics et le développement des nouveaux usages dans les villes. »